

Le Médiateur demande à l'OLAF de répondre à des allégations selon lesquelles ce dernier lui aurait fourni des informations équivoques

Communiqué de presse n° 25/2004 - 23/09/2004

Le Médiateur européen, **P. Nikiforos Diamandouros**, a ouvert une enquête suite à des allégations selon lesquelles l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) lui aurait fourni des informations équivoques dans le cadre d'une enquête qu'il avait menée antérieurement. Ces allégations ont été faites dans le cadre d'une plainte déposée auprès du Médiateur par l'ancien correspondant à Bruxelles du *Stern*, un journal hebdomadaire allemand. Selon le plaignant, les informations fournies par l'OLAF étaient susceptibles " d'induire en erreur le Médiateur européen et de manipuler l'enquête".

Le Médiateur a demandé à l'OLAF de répondre aux allégations du plaignant avant le 30 novembre 2004.

Contexte

L'enquête antérieure du Médiateur concernait des allégations de corruption de la part de l'OLAF, pouvant être interprétées comme étant dirigées contre un journaliste en particulier, à savoir le correspondant à Bruxelles du *Stern*. Le Médiateur avait clôturé l'enquête en formulant une remarque critique selon laquelle l'OLAF avait agi de façon disproportionnée car aucun fait pouvant servir de fondement suffisant aux allégations n'était vérifiable publiquement.

La décision du Médiateur relative à l'enquête antérieure est disponible sur son site Internet à l'adresse suivante:

<http://www.ombudsman.europa.eu/decision/en/021840.htm> [Lien]

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Gerhard Grill, Conseiller juridique principal, au +33 3 88 17 24 23.